



Payer en fonction des déchets que l'on jette

Pourquoi ?
Comment ?
Combien ?

Journée d'échanges
sur la tarification incitative
Mardi 24 septembre à DIJON



Les rendez-vous de l'ADEME Bourgogne

Programme



Pour qui ?

Cette journée d'échanges s'adresse principalement aux élus et aux techniciens des collectivités. Elle est également ouverte aux associations, aux professionnels et aux administrations.

Retrouvez toutes les informations sur notre site www.bourgogne.ademe.fr



Une Tarification Incitative, c'est quoi ?

La loi Grenelle de 2009 indique que le mode de financement du service public d'élimination des déchets (SPED) devra intégrer, dans un délai de cinq ans, **une part variable incitative** prenant en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets.

L'instauration d'une tarification incitative (TI) permet l'application du principe pollueur – payeur aux usagers du service. Elle doit **intégrer le niveau de production de déchets** pour facturer l'utilisateur. Les comportements de ce dernier vont donc influencer sur sa facture.

La TI se compose d'une part fixe, qui couvre les dépenses non liées à la quantité de déchets collectés et d'une part variable, liée à la quantité de déchets produits par l'utilisateur.



Une incitation à quoi ?

L'utilisateur est encouragé à **modifier ses comportements** pour limiter sa contribution financière.

Il sera notamment invité à :

- accroître son geste de tri,
- diminuer ses quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sa production globale de déchets (sur du moyen – long terme),
- optimiser son recours au service public d'élimination des déchets (par exemple, par des présentations débacs moins fréquentes).

Pour une collectivité territoriale, le recours à la TI peut viser les objectifs suivants :

- la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles, voire de l'ensemble des déchets,
- l'augmentation du recyclage,
- l'optimisation des collectes,
- la maîtrise des coûts.



Et en Bourgogne ?

À ce jour, seules **19 collectivités** ont voté la mise en place d'une tarification incitative, pour un total de 220 000 habitants. Les deux opérations pionnières ont plus de 5 ans d'ancienneté ; les autres, de quelques mois à 2 ans. Les territoires bourguignons sont, pour la plupart, en attente de retours d'expérience sur ce sujet qui suscite encore beaucoup d'interrogations.

À un an de l'échéance réglementaire, il nous a semblé important de faire témoigner quelques-unes des collectivités bourguignonnes engagées dans une TI, mais aussi des collectivités extra-régionales menant des opérations innovantes ainsi que les professionnels qui les accompagnent dans ces opérations.

La journée laissera une large place aux débats et aux questions de la salle. Elle a pour objectif d'aider à lever les freins à la mise en place d'une tarification incitative.

Programme de la journée



9h Café d'accueil

9h30 Allocution de bienvenue

Didier CHATEAU, Directeur régional de l'ADEME Bourgogne

9h40 – 10h10 Introduction

Vers la généralisation de la tarification incitative affirmée par le Grenelle de l'environnement

Bruno GENTY, Consultant indépendant en prévention des déchets

Influences de la tarification incitative sur le coût et les tonnages de déchets en Bourgogne

Pascale REPELLIN, Chargée de mission à Alterre Bourgogne

10h10 – 12h45 Quels sont les freins et comment les lever pour développer la tarification incitative en Bourgogne ?

S'appuyer sur la longue expérience d'une collectivité pionnière en zone urbaine

Jean Pierre TAILLARD, Vice-président du Grand Besançon

S'inspirer de l'expérience d'une collectivité pionnière pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) incitative

Jean POIGEAUD, Président du SIRTOM de Chagny

Trouver des solutions pour les territoires à faible densité démographique

Richard VERNEY, Directeur du SICTOM Sud-Grésivaudan (Isère)

Maîtriser les incidences de la tarification incitative sur les coûts de gestion des déchets :

- Évolution des coûts après passage à la tarification incitative (cas de la Lorraine)
Jean-Baptiste ROBIN, INDDIGO
- Grille tarifaire et communication chez les usagers
Roland KLEIN, Président de la CC de l'agglomération de Sarrebourg

12h45 – 14h Déjeuner : buffet déjeunatoire

14h – 15h30 TABLE RONDE 1 – Quels sont les retours d'expérience des collectivités bourguignonnes ?

– **Christophe MOUY**, Vice-président de la communauté de communes du Pays Coulangeois

– **Patrick MOLINOZ**, Président de la communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine

– **Alain TROCHARD**, élu de la communauté de communes entre Grosne-et-Guye

– **Jean Michel GARRAUT**, Vice-président et **Frédéric RYBARCZYK**, Technicien de la Communauté de communes du Sinémurien

– **Jean-Marie VALNET**, Vice-président de la communauté de communes de l'Aillantais

15h30 – 16h30 TABLE RONDE 2 – Comment les prestataires privés peuvent contribuer à la réussite de la tarification incitative ?

– **Sylvie LACROUTS**, COVED

– **Didier CHAMBE**, SITA

– **Jean-Baptiste ROBIN**, INDDIGO

– **Barnabé MARTIN**, AWIPLAN

– **Michaël ZANIN**, VÉOLIA

16h30 – 16h45 Conclusion

Frédéric JAN, Animateur du pôle déchets de l'ADEME Bourgogne

Liens utiles

Le site de l'ADEME national : www.ademe.fr

Rubrique Domaines d'intervention >> Déchets >> Financement du service public d'élimination des déchets >> Tarification incitative

Le site de l'ADEME Bourgogne : www.bourgogne.ademe.fr

Rubrique Domaines d'intervention >> Déchets >> Développer la valorisation

Le site OPTIGEDE : www.optigede.ademe.fr

Le site SINOE : www.sinoe.org

Le site d'Alterre Bourgogne : www.alterre-bourgogne.org

Thèmes Déchets

Renseignements

ADEME Bourgogne

Tour Elithis
1C boulevard de Champagne
BP 51562
21015 DIJON CEDEX

03 80 76 89 76
ademe.bourgogne@ademe.fr

Coordinateur du pôle Déchets :

Frédéric JAN
03 80 76 89 69
frederic.jan@ademe.fr

Site

www.bourgogne.ademe.fr

